



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUIN 2021**

L'an deux mil-vingt-et-un et le vingt-trois juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le seize juin de l'an deux mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire. Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjointes au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis MORON, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, Madame Aurore WALDURA, M. Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA.
Monsieur José GARAY, ayant donné procuration à Monsieur Patrice SPEZIALE.
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB.
Monsieur Régis GERAUD, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Madame Géraldine MARTINETTI.

Objet : DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DU TERRITOIRE – ADHESION AU CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE

Madame Julie CROIN, 4^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux affaires juridiques, à l'urbanisme et à l'environnement, rapporteur, rappelle la délibération du 6 février dernier qui indiquait que la Région Occitanie affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs-Centres sur les domaines suivants :

- ✓ Qualification du cadre de vie : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers, ... ;
- ✓ Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, ... ;
- ✓ Offre de services : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels... ;
- ✓ Mobilité : intermodalité, cheminements doux, ... ;
- ✓ Développement économique : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique, ... ;
- ✓ Initiatives innovantes et expérimentales.

Le dispositif mis en place par la Région Occitanie consiste à soutenir financièrement l'attractivité des communes de plus de 1 500 habitants exerçant une fonction de centralité.

Il s'agit d'un contrat-cadre pluriannuel de quatre ans qui vise à accompagner les communes bourgs-centres dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Le contrat Bourg-Centre s'appuie sur un diagnostic partagé, l'identification des objectifs à moyen et long terme et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les domaines du développement économique et touristique, des services publics de proximité, de l'habitat, des équipements culturels et sportifs.

Porté par la commune, ce projet est partagé, outre la Région, par la Communauté de Communes du Pays de Lunel (C. C. P. L), le P. E. T. R., le Conseil Départemental, le C A U E. Les services de l'Etat sont également associés.

La Commune de Marsillargues a adressé un dossier à la Région Occitanie qui a accepté le principe d'une pré-candidature et a validé en commission permanente du 16 avril 2021 les différents axes de développement et les actions retenues.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le principe de l'adhésion de la Commune au dispositif Bourg Centre, et les orientations qui en découlent.

Vu la pré-candidature du 6 février 2021

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé du rapporteur,

APPROUVE le principe d'adhésion au dispositif Bourg-Centre,

AUTORISE le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 24 juin 2021.

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.